



## Formation professionnelle

# Les dispositifs de formation professionnelle pour les salariés en situation de handicap

## Les établissements et services de pré-orientation (ESPO)

Les ESPO accompagnent des personnes en situation de handicap pour définir leur orientation professionnelle notamment par le biais de stages ou formations.

Ce sont des professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, mais aussi des médecins, des psychologues, des ergonomes, des auxiliaires médicaux et des travailleurs sociaux.

L'accompagnement sur-mesure et suivant un rythme adapté aux besoins du demandeur en situation de handicap que ces professionnels proposent peut s'étendre sur une durée maximale de 14 semaines sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois. Les stages en entreprise (mais aussi en entreprise adaptée ou en Ésat) qui sont obligatoires pourront ainsi être positionnés au moment le plus opportun.



### Quel public ?

Les personnes en situation de handicap de plus de 16 ans.



### Par quel organisme ?

» Les établissements reconnus et agréés.



### Quelles limites/ Points de vigilance ?

» Ces services doivent être adaptés et en adéquation avec la situation de handicap du demandeur.



### Quelles revendications ?

» Chaque personne doit pouvoir travailler si elle le peut. La CGT revendique la mise en oeuvre d'une politique permettant aux personnes en situation de handicap de travailler, tout en leur garantissant la liberté de choix de l'activité et du métier à exercer. Les formations spécialisées des ESPO sont encore insuffisamment déployées par manque de financements et ces structures restent encore trop peu nombreuses.